

Réponse du Conseil d'Etat

**à l'interpellation urgente écrite de Monsieur Claude Marcet
: «Préparation des débats sur le budget 2005 (ter)»**

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 21 octobre 2004, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Préparation des débats sur le budget 2005 (ter)

A lire le journal " Le Temps", certains élus (accompagnés parfois des conjoints) quittent nos frontières pour des "sorties récréatives" financées par les deniers publics, alors que les caisses publiques sont vides.

Pour éviter toute polémique future, je demande au Gouvernement de répondre aux questions suivantes :

Une réponse sur un tableau Excel envoyé à tous les députés serait appréciée (une colonne par question/réponse).

Colonne 1 : les entités qui s'offrent des "sorties récréatives" financées par des deniers publics (cible : direction/s ou CA ou autres conseils des entités suivantes : Grand Conseil, Conseil d'Etat, Départements de l'Etat, Communes, Etablissements/Corporations/Fondations de droit public - ainsi que toutes les entités subventionnées et/ou garanties par des fonds publics).

Colonnes 2 à 6 : les cinq dernières destinations "hors frontières de Genève" pour des "sorties récréatives" financées par des deniers publics - nombre de personnes - nombre de jours – conjoints ? OUI/NON

Réponse du Conseil d'Etat

Afin de répondre au mieux aux questions posées par l'interpellant, un sondage a été mené auprès de l'ensemble des départements. Il ressort des résultats de celui-ci qu'il n'est pas besoin d'en dresser un tableau Excel en 6

colonnes tant les « sorties récréatives » sont rares, si ce n'est inexistantes à l'Etat de Genève. Trois départements en effet disent même ne pas organiser de telles manifestations.

Pour les autres, des séminaires extra-muros sont en effet programmés réunissant autour de la ou du chef de département, les membres de son état-major ainsi que les directions des services. Ces séminaires annuels ou bi-annuels portent généralement sur des points de politique et de prospective départementales. Elles ont toujours pour but de développer et favoriser les échanges entre services, de fixer les objectifs départementaux et/ou de planifier les activités. Elles ont lieu, dans la majorité des cas, en Suisse, le plus souvent en Suisse romande, très exceptionnellement en France voisine.

De manière générale, tout déplacement suit une procédure stricte avec une validation des directions et du secrétariat général en conformité avec le règlement fixant les indemnités de déplacement aux membres du personnel de l'Etat. La remise de justificatifs est nécessaire dans tous les cas.

En revanche, il n'appartient pas au Conseil d'Etat, de s'ingérer dans les éventuelles « sorties récréatives » d'élus municipaux dans la mesure où les coûts de celles-ci figurent dans les budgets communaux et relève de l'autonomie communale.

Quant aux établissements subventionnés, leur autonomie de gestion implique que des objets de cette nature soient de la compétence de leur Conseil d'administration respectif.

A titre informatif, la préparation de cette réponse aura nécessité 2 heures de travail administratif.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le président :
Robert Cramer